

EXPÉDITION

# EXPÉDIER AU CANADA CINQ QUESTIONS À POSER

Bonnes questions à poser à votre  
transporteur avant d'expédier au Canada

## Expédition

# Expédier au Canada Cinq questions à poser à votre transporteur

Le passage de la frontière canadienne peut poser un défi pour des transporteurs qui n'ont qu'une expérience limitée en transport international. Pour que vos marchandises soient livrées à destination sans encourir de retards coûteux à la frontière, assurez-vous de poser les cinq questions suivantes à votre transporteur :

### 1 Vos chauffeurs, vos employés des terminaux, vos répartiteurs et vos gestionnaires du trafic chargés des expéditions transfrontalières sont-ils au courant de la réglementation du transport des marchandises ?

Cette réglementation est complexe et en évolution constante. Une bonne compréhension de l'influence de cette réglementation sur vos expéditions contribue à assurer la livraison de vos marchandises au Canada sans problème.

### 2 Savez-vous quels documents sont nécessaires pour les expéditions internationales ?

Votre transporteur doit être certain que ses chauffeurs savent quels documents il faut présenter aux agents de la douane à la frontière. L'ASFC a des exigences bien précises sur les types de formulaires à soumettre et les dates limites de soumission. Le transporteur est responsable de certains de ces documents et, par conséquent, il doit connaître les divers documents requis.

### 3 Êtes-vous au courant du Système d'examen avant l'arrivée (SEA) ?

Le SEA est un outil mis au point par l'ASFC afin de permettre le traitement des données de dédouanement avant l'arrivée des marchandises à la frontière, et d'accélérer ainsi l'obtention de la mainlevée en réduisant le temps d'attente à quelques minutes. Si votre transporteur n'est pas au courant du SEA, vos marchandises pourraient encourir des retards inutiles.

**Pour éviter les retards d'expédition,** assurez-vous que votre transporteur peut répondre aux questions suivantes sur les expéditions à destination du Canada.

### 4 Bénéficiez-vous d'un bon profil auprès de l'ASFC ?

Les transporteurs qui ont de bons antécédents dans leurs relations avec l'ASFC ont moins de difficultés à passer la frontière avec vos marchandises.

### 5 Vos chauffeurs sont-ils inscrits au programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) ?

EXPRES est un programme qui accorde la priorité aux transporteurs sécuritaires inscrits. Les chauffeurs inscrits au programme EXPRES bénéficient d'un traitement accéléré des marchandises transportées, d'un accès à des voies spéciales, d'inspections moins fréquentes et d'une sécurité accrue de la chaîne d'approvisionnement. Ils ont subi des vérifications de leurs antécédents et respectent certaines normes d'admissibilité. Si votre transporteur emploie un chauffeur inscrit au programme EXPRES, vos marchandises arriveront plus rapidement à leur destination.

Si les réponses de votre transporteur à ces questions ne vous satisfont pas, vous pourriez envisager d'engager les services d'un courtier en douane qui vous tiendra au courant des nouveaux règlements et sera en mesure de présenter les documents appropriés pour votre expédition.

## Contactez Livingston

**Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ?** Contactez votre directeur de compte , écrivez-nous à : [simplifier@livingstonintl.com](mailto:simplifier@livingstonintl.com) ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**